

## 2 avril 23 Dimanche des Rameaux. Entrée de Jésus à Jérusalem

*Lors de la célébration des Rameaux nous renouons avec l'évangile selon saint Matthieu. Pour ce dimanche qui comprend la fête des Rameaux et, ensuite, au cours de la messe la lecture de la Passion je propose le commentaire de l'évangile selon Matthieu lu lors des Rameaux. Je fais suivre ce commentaire d'un texte intitulé « A propos de la crucifixion de Jésus ». Ce texte aborde quelques questions historiques liées à la Passion de Jésus.*

### Mt 21,1-11

**01** Jésus et ses disciples, approchant de Jérusalem, arrivèrent en vue de Bethphagé, sur les pentes du mont des Oliviers. Alors Jésus envoya deux disciples **02** en leur disant : « Allez au village qui est en face de vous ; vous trouverez aussitôt une ânesse attachée et son petit avec elle. Détachez-les et amenez-les moi. **03** Et si l'on vous dit quelque chose, vous répondrez : "Le Seigneur en a besoin". Et aussitôt on les laissera partir. » **04** Cela est arrivé pour que soit accomplie la parole prononcée par le prophète : **05** Dites à la fille de Sion : Voici ton roi qui vient vers toi, plein de douceur, monté sur une ânesse et un petit âne, le petit d'une bête de somme. **06** Les disciples partirent et firent ce que Jésus leur avait ordonné. **07** Ils amenèrent l'ânesse et son petit, disposèrent sur eux leurs manteaux, et Jésus s'assit dessus. **08** Dans la foule, la plupart étendirent leurs manteaux sur le chemin ; d'autres coupaient des branches aux arbres et en jonchaient la route. **09** Les foules qui marchaient devant Jésus et celles qui suivaient criaient : « Hosanna au fils de David ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! Hosanna au plus haut des cieux ! » **10** Comme Jésus entra à Jérusalem, toute la ville fut en proie à l'agitation, et disait : « Qui est cet homme ? » **11** Et les foules répondaient : « C'est le prophète Jésus, de Nazareth en Galilée. »

### Questions

- 1) Indiquer les différentes scènes qui composent la péricope ;
- 2) Comment l'autorité de la parole de Jésus est-elle manifestée ?
- 3) Comment l'appel au prophète Zacharie (v.4-5) colore-t-il le messianisme de Jésus (sa manière d'être messie) ?
- 4) Aux v.8 et 9 relever les divers temps des verbes concernant l'action des foules, pourquoi apparaissent-elles à ce moment-là ?
- 5) Noter tous les titres donnés à Jésus en cette péricope.

La péricope est bien délimitée géographiquement : de la proximité de Jérusalem à l'entrée à Jérusalem. Il s'agit donc d'une montée de Jésus vers Jérusalem. Celui-ci reprend ainsi l'histoire de son peuple ; en effet, la montée à Jérusalem pour les pèlerinages est un temps important dans la vie d'Israël. On monte à Jérusalem pour offrir des sacrifices au Temple ; Jésus monte en vue de son sacrifice.

Au terme de ce parcours Jésus est acclamé comme prophète.

Le récit peut être découpé en une série de petits tableaux :

- v. 1a : indication de la situation géographique

- v.1b-3 : ordre donné par Jésus
- v.4-5 : commentaire de l'évangéliste
- v.6-7 : réalisation de l'ordre
- v.8-9 : intervention de la foule/des foules
- v.10-11 : interrogation sur l'identité de Jésus

**v.1a.** La traduction liturgique explicite le texte grec. Ce dernier a simplement un pronom : « lorsqu'ils approchèrent de Jérusalem et arrivèrent ». On peut légitimement supposer que sous ce « ils » il y a plus que Jésus et ses disciples, car, aux v.8-9, la foule/les foules sont mentionnées. Sous le « ils » il faut comprendre Jésus, ses disciples et la foule mentionnée lors de la sortie de Jéricho (20,29). Tout ce monde monte vers Jérusalem et est en vue de Bethphagé, petite bourgade située sur le flanc oriental du mont des Oliviers. C'est vers ce bourg que Jésus envoie deux disciples.

### **v.1b-3 : mise en place d'un geste prophétique**

- Jésus donne un ordre à deux disciples ; avec cette demande Jésus prédit ce que les deux disciples vont trouver au village. Jésus connaît toutes choses ; tel Dieu rien ne lui échappe.
- Lors de l'exécution de l'ordre donné par Jésus, un obstacle pourrait surgir avec l'intervention de personnes qui s'étonneraient du comportement des disciples (v.3) ; cet obstacle serait aussitôt levé. Il suffirait de mentionner l'autorité de Jésus qui se désigne lui-même comme « le Seigneur ». La parole de Jésus est efficace, rien ne peut l'entraver. Le « aussitôt » (v.2) contribue à mettre en valeur l'autorité de Jésus.
- En demandant qu'on lui amène une ânesse et un ânon Jésus laisse pressentir qu'il se considère comme l'humble roi messianique faisant son entrée à Jérusalem, ce que confirme la citation de Za 9,9 que Matthieu cite pour confirmer le sens de la scène et présenter Jésus comme celui qui accomplit la prophétie de Zacharie.

### **v.4-5 : Za 9,9 donne le sens de l'ordre de Jésus.**

L'évangéliste commente le geste de Jésus en citant librement Za 9,9.

**Le texte de Za :** « Voici que ton roi s'avance vers toi

Il est juste et victorieux,

Humble, monté sur un âne

- sur un ânon tout jeune »

Dans le livre de Zacharie, la péripécie qui contient cette citation décrit la situation du messie attendu ; il est humble et pacifique, et pourtant la fille de Sion (Jérusalem) doit reconnaître en celui-ci son roi. Un défi est lancé à Jérusalem, saura-t-elle reconnaître son roi dans l'humble messie monté sur une ânesse et son petit ? Ce défi est aussi à l'adresse du lecteur : sous la présence discrète de Jésus, par son Esprit, le lecteur reconnaîtra-t-il « le Seigneur » ?

La monture choisie reflète l'humilité, elle en opposition au cavalier conquérant monté sur un cheval.

### **v.6-7 : l'accomplissement de l'annonce de Jésus**

Les disciples, envoyés par Jésus à Bethphagé, accomplissent la mission que Jésus leur a confiée. L'action des disciples est soulignée de manière globale « ils firent ce que Jésus leur avait ordonné ». Puis elle est détaillée au v.7a. Les disciples font plus que ce qui leur avait été demandé, puisqu'ils parent les montures en se dépouillant de leurs propres manteaux. Ils se dépouillent pour honorer Jésus : une action réaliste qui comporte aussi un sens symbolique.

A noter la position quelque peu acrobatique de Jésus monté sur l'ânesse et son petit ! Matthieu n'oublie pas le texte de Zacharie.

### **v.8-9 : intervention de la foule/des foules**

La foule accomplit différents gestes pour honorer Jésus :

- la plus grande partie étend ses manteaux sur le chemin (passé simple ; un geste qui ne se renouvelle pas)
- d'autres coupent des branches pour en joncher le sol (des imparfaits pour donner une idée de durée).

Ces différents gestes supposent que Jésus n'est point encore passé.

Selon le v.9 la foule devient « les foules » ; celles-ci se divisent en deux groupes : les unes marchent devant Jésus ; les autres suivent, mais leur acclamation est unanime.

*Hosanna*, c'est-à-dire : « donne le salut » (Ps 118, 25a). A l'origine, *Hoshia'* est un cri à l'adresse du roi, puis le cri caractérise le 7<sup>ème</sup> jour de la fête des Tentés, mais il est aussi lancé en d'autres circonstances. *Hoshia'* devenu en grec *hosanna* est un cri adressé à une personne qui, d'une manière ou d'une autre peut apporter le salut. En ce v.9 le destinataire du cri est précisé : il est poussé à l'adresse de celui qui est reconnu comme le Fils de David, un nouveau Salomon, le roi idéal. Ce cri est suivi de la citation du Ps 118,26a : « sauve donc, Seigneur...béné soit celui qui entre au nom du Seigneur », et se conclut par une invocation qui peut évoquer la divinité de Jésus : « hosanna au plus haut des cieux ». « Celui qui vient » est une manière de désigner le Messie : Jésus est celui qui vient

### **v.10-11 : l'accueil de Jérusalem**

« La ville fut en proie à l'agitation », littéralement : « la ville fut secouée », ce verbe désigne les tremblements de terre (Mt 27,51 ; 28,4 ; voir aussi 8,24). Le recours à ce verbe confère à cette entrée une force exceptionnelle : celui qui entre à Jérusalem vient bouleverser l'humanité ; il inaugure un temps nouveau. Jérusalem est troublée comme elle l'avait été lorsque les mages interrogeaient sur le lieu de naissance du roi des Juifs (Mt 2,3).

Ce bouleversement oblige à se poser une question : « qui est cet homme ? ». La réponse est donnée par les foules qui confessent la qualité prophétique de Jésus. Son origine galiléenne n'apparaît pas comme un obstacle aux yeux de la foule (contrairement à Jn 7,52). La question est aussi celle que doit se poser le lecteur alors il va entrer dans le récit de la Passion

**La péricope est d'une grande richesse christologique.** Jésus se définit lui-même comme « le Seigneur », le nom même du Dieu d'Israël dans la Septante. Il accomplit un geste prophétique et est reconnu comme prophète. Sa royauté est affirmée par la citation de Zacharie et sa reconnaissance comme Fils de David, il est tel un nouveau Salomon. Il est « celui qui vient », c'est-à-dire le messie. Sa divinité est suggérée par le cri : « Hosanna au plus haut des cieux ».

Père Jean-Pierre Lémonon

### **A propos de la crucifixion de Jésus**

La comparution de Jésus devant les autorités de son peuple et sa crucifixion sur ordre du gouverneur romain sont des données historiques sûres. Les premiers disciples de Jésus ont eu d'ailleurs quelque difficulté à proclamer cette mort particulière de Jésus que fut sa crucifixion, tant cela paraissait indigne du Messie d'Israël. Paul protesta vivement contre une telle réserve ; pour sa part, il se fit une gloire d'annoncer le Messie crucifié, élément fondamental de la foi en Christ (1Co 1,23). La proclamation de la croix s'imposait à lui d'autant plus que les « hommes spirituels de Corinthe », ses adversaires, semaient le trouble dans la communauté des disciples en ignorant la croix du Christ. La rencontre du Ressuscité sur le chemin de Damas (Ga 1, 15-16) poussa Paul à une interprétation inédite de la croix : celle-ci est source de salut, de bénédiction. Auparavant, selon la tradition d'Israël, Paul était persuadé que la crucifixion était le signe de la malédiction de Jésus, rejeté par le Dieu d'Israël : « Maudit quiconque est pendu au bois » (Dt 21, 23 cité en Ga 3, 13).

Néanmoins la comparution de Jésus devant les autorités de son peuple et sa fin tragique ne sont pas sans présenter un certain nombre de difficultés au regard de l'historien. La documentation principale concernant ces événements se trouve dans les évangiles, or ces derniers donnent des indications divergentes sur les derniers jours de Jésus. Bien qu'ils comportent des différences sensibles, les évangiles de Matthieu (26, 1-27, 66), de Marc (14, 1-15, 47) et de Luc (22, 1-23, 56) offrent une version assez proche de la Passion de Jésus. L'évangile de Jean, en revanche, présente un déroulement sensiblement différent des événements (18,1- 19,42), notamment il n'attribue pas une qualification pascale au dernier repas de Jésus. Nous ne reviendrons pas sur ce point si souvent débattu. D'autres énigmes ne manquent pas. Pouvons-nous nous fier à l'évangile de Jean lorsque celui-ci fait dire aux Juifs : « Il ne nous est pas permis de mettre quelqu'un à mort » (Jn 18, 31) ? Il faut préciser les rôles respectifs de Pilate et des autorités religieuses. Des Juifs voulurent la mort de Jésus, il faut les identifier avec soin. Les personnes mises en scène, du côté juif, ne sont pas les mêmes dans les évangiles synoptiques et en Jean ; en effet, après l'arrestation de Jésus, Hanne, ignoré de Mt, Mc, Lc, tient une place centrale en Jean. Il convient de se demander si la comparution de Jésus devant le Sanhédrin (Mc 14, 53-65), la plus haute autorité judiciaire juive, fut un procès en bonne et due forme ou un interrogatoire informel. Enfin, la détermination des causes de la mort de Jésus exige une étude attentive.

### 1) Le droit de condamner à mort dans la province romaine de Judée aux alentours de l'an 30.

Lorsque, en 6 ap. J.-C., les Romains firent du royaume d'Archélaüs, fils d'Hérode le Grand, une province, ils respectèrent les pratiques judiciaires juives ; néanmoins, ils se réservèrent le droit de condamner à mort. En effet, « *quand le domaine d'Archélaüs eut été réduit en province, Coponius, Romain de l'ordre équestre, y fut envoyé comme procureur ; il reçut d'Auguste (l'empereur) des pouvoirs étendus, sans excepter le droit de vie et de mort* »<sup>1</sup>. Ce premier gouverneur jouissait de l'*imperium* pour la province dont l'administration lui avait été confiée. Or rien ne permet de penser que ce dispositif fut modifié dans les décennies suivantes. En agissant ainsi, Rome ne faisait qu'appliquer en Judée une pratique ordinaire, puisque la tâche principale d'un gouverneur romain était de rendre la justice. Une telle situation était humiliante pour les Juifs, mais elle ne les surprenait pas outre mesure, car les gouverneurs se présentaient comme les successeurs des Hérode ; or, de 37 av. J.-C. à 6 après J.-C. ces derniers s'étaient attribué nombre de prérogatives réservées jadis aux grandes familles sacerdotales et au Sanhédrin.

Bon gré, mal gré, le Sanhédrin dut accepter cet état de fait. Plusieurs textes de la littérature rabbinique ne font d'ailleurs pas mystère du fait que la haute juridiction juive avait été dépouillée de ses prérogatives. Certes les textes rabbiniques présentent la situation du point de vue des Juifs. Pour ces derniers seule une décision du Sanhédrin a quelque valeur. Aussi les textes font-ils comme si le Sanhédrin avait décidé de lui-même de ne plus se prononcer en matière de peine capitale, mais la mise en scène ne peut pas masquer la réalité ; il fallait se soumettre à la volonté des maîtres romains. Les Sages relisent alors l'Écriture pour montrer qu'on y trouve la justification de la situation présente. Dieu conduit bien l'histoire d'Israël, même si, parfois, il fait passer le peuple par des voies imprévisibles.

Parmi plusieurs textes dévoilant l'impuissance du Sanhédrin en matière de peine capitale, relevons celui que nous trouvons dans un commentaire fort ancien sur l'Exode : « *D'où savons-nous que le Sanhédrin sera à côté de l'autel ? De ce qu'il est dit dans l'Écriture : "Tu l'arracheras même de mon autel pour qu'il meure" (Ex 21, 14). Et d'où savons-nous qu'on n'a pas le droit de mettre à mort quand on n'est pas auprès du Temple ? De ce qu'il est dit dans l'Écriture : " Tu l'arracheras même de mon autel pour qu'il meure". Voici : s'il y a un autel, tu as le droit de mettre à mort et s'il n'y a pas d'autel, tu n'as pas le droit de mettre à mort. C'est pourquoi on a dit : Quarante ans avant la destruction du second Temple, la peine de mort a cessé d'exister en Israël, parce que le Sanhédrin a été exilé et que leur lieu n'était plus auprès du sanctuaire* ». Ce commentaire sur l'Exode fut mis en forme au cours du 2<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C. ; le texte lie trois faits : destruction de l'autel, exil du Sanhédrin, abrogation de la peine de mort. Cette dernière mention est introduite comme un dire traditionnel : « on a dit » ; fort ancienne, la notation fut probablement ajoutée au commentaire de l'Écriture, avec le souci de montrer que le dire traditionnel et l'Écriture se rejoignaient : pas de peine de mort si le Sanhédrin n'est pas auprès de l'autel. Ce passage du commentaire sur l'Exode est un bon témoin de l'incapacité du Sanhédrin à prononcer la peine de mort réservée, désormais, au gouverneur romain.

---

<sup>1</sup> Flavius Josèphe, *La guerre des Juifs*, II, 8,117. L'œuvre de Flavius Josèphe, historien juif du 1<sup>er</sup> s., est une source importante d'informations pour l'histoire d'Israël.

Au temps de Jésus les autorités juives n'avaient donc pas le droit de condamner à mort. Elles pouvaient, cependant, estimer qu'une personne méritait la mort, mais seul le gouverneur se prononçait sur le sort de celle-ci et faisait procéder à son exécution, si telle était sa volonté. Lorsque Jésus de Nazareth comparait devant les autorités de son peuple, selon les témoignages évangéliques, celles-ci ne formulent pas une condamnation explicite. En effet, Marc, le plus précis des évangélistes sur ce point, se contente de noter : « Et tous le condamnèrent comme méritant la mort » (Mc 14, 64). Or, quand Jésus, au cours de son ministère, annonce sa passion, ce même évangéliste recourt à une formule différente : « ils le condamneront à mort et le livreront aux païens » (Mc 10, 33). Marc connaît donc l'expression « condamner à mort », mais il ne l'emploie pas à propos de la comparution de Jésus devant le Sanhédrin. D'ailleurs, depuis longtemps, on a relevé des traits, surtout dans les récits des évangiles synoptiques, qui empêchent de penser qu'il y eut, de la part des grands prêtres, un procès, au sens précis du terme : en effet, on ne doit pas faire un procès en matière de peine capitale la veille d'un jour de fête ; un jugement ne peut pas être prononcé la nuit ; les témoins favorables à l'accusé doivent être écoutés avec soin...

## 2) Les responsables de la mort de Jésus

Tout lecteur d'un évangile est étonné en constatant un chassé-croisé. Les pharisiens sont omniprésents au cours du ministère de Jésus. Ils sont ses interlocuteurs et souvent, comme chacun sait, ses adversaires. Mais, au seuil de la Passion, ils disparaissent. Il est d'ailleurs difficile d'imaginer qu'un pharisien, homme qui se tient à distance des païens, ait pu envisager de livrer un maître juif comme Jésus aux Romains honnis.

Les grands prêtres, souvent de sensibilité sadducéenne, ont une attitude tout à fait différente. Absents du ministère de Jésus, ils sont sur le devant de la scène lors de la passion (Mc 14, 53. 55. 60 ; Jn 11, 47-49 ; 18, 13. 19), cela n'est pas pour surprendre ; si leur pouvoir était mis en cause, les grands prêtres n'avaient pas le moindre scrupule à faire appel au bras séculier. Les grands prêtres auraient dû constituer une autorité morale et auraient pu ainsi faire contre-poids à l'autorité du gouverneur. Mais, en fait, ils étaient à sa merci. Le prédécesseur de Pilate, Valerius Gratus, s'illustra par la nomination et la déposition des grands prêtres jusqu'au moment où il trouva l'homme qui lui convenait en la personne de Caïphe : « *Comme gouverneur de Judée, (Tibère) envoya Valerius Gratus qui succéda ainsi à Annius Rufus. Gratus déposa Hanne du pontificat et nomma grand prêtre Ismaël, fils de Phiabi ; mais peu après, il écarta celui-ci et désigna comme grand prêtre Éléazar, fils du grand prêtre Hanne. Au bout d'un an, il déposa également celui-ci et confia le souverain pontificat à Simon, fils de Kamithos. Ce dernier ne garda pas non plus la charge plus d'une année et ce fut Joseph, appelé aussi Caïphe, qui lui succéda. Sur ces entrefaites, Gratus repartit pour Rome après un séjour de onze ans en Judée, et ce fut Ponce Pilate qui vint lui succéder* »<sup>2</sup>. Pilate arriva en Judée en 26. Il quitta la province dix ans plus tard pour aller s'expliquer devant l'empereur sur un massacre de Samaritains. Pendant tout le temps du gouvernement de Pilate Caïphe exerça le souverain pontificat ; son comportement convenait au gouverneur.

Dans les évangiles synoptiques les grands prêtres apparaissent lorsque Jésus purifie le Temple ; il en chasse les vendeurs (Mc 11, 15-19//) ; selon Jésus, ce lieu de sainteté était devenu en raison des pratiques des grands prêtres une « caverne de bandits » (Jr 7,11 cité en Mc 11, 17). En

---

<sup>2</sup> Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques* XVIII,II, 33

accomplissant ce geste symbolique, Jésus lance un défi aux grands prêtres qui ne peuvent pas demeurer sans réaction. En effet, le Temple est un lieu où les grands prêtres exercent leur pouvoir. Certes, de temps à autre, ils sont obligés, lors du culte, de se soumettre aux pratiques pharisiennes, mais, en principe, ils y règnent en maîtres. Le Temple assure à ses desservants un prestige d'autant plus grand que les Juifs, de la Terre d'Israël tout comme ceux de la Diaspora, ont les yeux tournés vers lui, car il symbolise la présence de Dieu à son peuple. A la suite de la purification du Temple, les grands prêtres se dévoilent comme des adversaires acharnés de Jésus, ils n'ont d'autre souci que de le faire disparaître. Une telle détermination suppose qu'il y a eu antérieurement des gestes ou des paroles de Jésus qui ont vivement contrarié les maîtres du Temple, il nous faudra les préciser.

Les grands prêtres n'ont pas pris la décision de condamner Jésus lors de la fête de Pâque comme pourrait le laisser penser la version donnée par les évangiles synoptiques. La présentation johannique est plus satisfaisante pour l'historien. Quelques jours avant la Pâque de l'an 30, à l'instigation de Caïphe, Grand Prêtre en exercice, les autorités juives décidèrent de supprimer Jésus de Nazareth dont la popularité les préoccupait : *« Les grands prêtres et les pharisiens<sup>3</sup> réunirent alors un conseil et dirent : "Que faisons-nous ? Cet homme opère beaucoup de signes. Si nous le laissons continuer ainsi, tous croiront en lui, les Romains interviendront et ils détruiront et notre saint Lieu et notre nation". L'un d'entre eux, Caïphe, qui était Grand Prêtre en cette année-là, dit : "Vous n'y comprenez rien et vous ne percevez même pas que c'est votre avantage qu'un seul homme meure et que la nation ne périsse pas tout entière" »* (Jn 11,47- 50). Ces quelques versets et leur cadre surprennent. Dans le contexte immédiat les autorités juives prennent leur décision, non point pour une affaire liée au Temple, mais parce que Jésus a réanimé Lazare ; ils craignent que l'ensemble du peuple ne suive Jésus à leur détriment. Par un artifice littéraire Jean donne ainsi un ton dramatique à son récit ; en effet, la mort de Jésus est décidée au moment où celui-ci manifeste qu'il est source de vie en rendant Lazare à la vie.

Quelques jours après avoir pris la décision de faire disparaître Jésus, les grands prêtres passèrent à l'action, ils firent arrêter Jésus peu avant la Pâque. Hanne, ancien Grand Prêtre, fut sans doute l'instigateur de l'arrestation ; en effet, dès que Jésus fut prisonnier, ce Grand Prêtre, déposé jadis par Valerius Gratus mais demeuré influent, joua un rôle de premier plan : *« Ils conduisirent (Jésus) tout d'abord chez Hanne. Celui-ci était le beau-père de Caïphe, qui était le Grand Prêtre cette année-là...Le Grand Prêtre (Hanne) se mit à interroger Jésus sur ses disciples et sur son enseignement. Jésus lui répondit : "J'ai parlé ouvertement au monde, et j'ai toujours enseigné dans les synagogues et dans le Temple où tous les Juifs se rassemblent et je n'ai rien dit en secret. Pourquoi est-ce moi que tu interrogues ? Ce que j'ai dit, demande-le à ceux qui m'ont écouté : ils savent bien ce que j'ai dit"»* (Jn 18, 13. 19-22). Hanne conduisit un interrogatoire informel à la suite duquel les grands prêtres se mirent d'accord sur les accusations qui seraient portées contre Jésus devant le gouverneur. Bien que Hanne soit l'homme fort de ce temps et jouisse d'un grand prestige, pour conduire le prisonnier chez Pilate il était nécessaire de passer par Caïphe, Grand

---

<sup>3</sup> Selon Jean (11,47) les pharisiens participent à la décision de faire mourir Jésus, ce qui semble contredire nos affirmations. En fait, Jean étend aux pharisiens une responsabilité qui fut celle des seuls grands prêtres. Il estime que, par leur opposition continue à Jésus, ils ont créé un climat défavorable à Jésus.

Prêtre en exercice : « *Hanne envoya Jésus ligoté à Caïphe, le Grand Prêtre....Cependant on avait emmené Jésus de chez Caïphe à la résidence du gouverneur* » (Jn 18, 24. 28).

Lorsque l'évangile de Jean reçoit sa forme ultime vers 100, Juifs et pharisiens se confondent depuis la destruction du Temple en 70. En effet, parmi les « partis » juifs seuls les pharisiens survivent au désastre de 70 ; par eux le judaïsme est sauvé ; ils sont désormais les adversaires de la jeune communauté chrétienne, elle-même issue du judaïsme. Au seuil de la Passion l'évangéliste mentionne les pharisiens encore une fois (Jn 18,3), puis ils disparaissent de son récit. Jean, dont la communauté s'oppose avec vigueur aux pharisiens-Juifs, n'ose pas cependant les mêler à l'exécution de Jésus, tant cela irait à l'encontre des faits. Les grands prêtres, pour leur part, ont été mêlés directement à la mort de Jésus ; ils en portent la responsabilité morale, même si Pilate est celui qui, seul, avait la capacité de faire exécuter Jésus ou de le libérer, comme il ne se fait pas faute de le rappeler. Remis au gouverneur, Jésus fut condamné selon les règles de la procédure de la *cognitio extra ordinem* alors possible pour la justice capitale dans les provinces du type de la Judée. S'il avait suivi la procédure de l'*ordo* le gouverneur aurait établi un jury composé de citoyens romains et étalé le procès sur plusieurs jours. Il procéda autrement et jugea lui-même l'affaire qui lui était soumise. Au cours d'une même séance Pilate établit le caractère répréhensible des actes commis par Jésus, décida sa mort et ensuite le fit exécuter.

### 3) La mort du prophète

En chassant les vendeurs du Temple, Jésus de Nazareth signait son arrêt de mort, car il faisait des maîtres du Temple ses ennemis mortels. Si l'on en croit le récit synoptique de la comparution de Jésus devant les autorités de son peuple, le Temple et les paroles de Jésus proférées contre le Temple furent au coeur du débat. En effet, en Marc, des témoins malveillants se présentent et affirment : « *Nous l'avons entendu dire : Moi je détruirai ce sanctuaire fait de main d'homme et, en trois jours, j'en bâtirai un autre, qui ne sera pas fait de main d'homme* » (Mc 14, 58). Au moment de la mort de Jésus une parole analogue est prononcée par les passants qui insultent Jésus en croix : « *Hé ! Toi qui détruis le Sanctuaire et le rebâtis en trois jours, sauve-toi toi-même en descendant de la croix* » (Mc 15, 29). Luc ne reprend pas ce motif au moment de la comparution de Jésus, il le place sur les lèvres des adversaires d'Étienne, le disciple dont la mort imite celle du maître : « *Nous lui avons entendu dire que ce Jésus le Nazôrien détruirait ce Lieu et changerait les règles que Moïse nous a transmises* » (Ac 6, 14).

Le quatrième évangile n'ignore pas non plus que le Temple fut au coeur des débats qui conduisirent Jésus à la croix. Cependant Jean place cet événement au début de son récit. En effet, son art littéraire est grand, il se plaît à établir des correspondances entre l'ouverture et la clôture de son évangile : le Verbe est confessé Dieu au début de l'Évangile (Jn 1,1) ; en finale, Thomas proclame : « *mon Seigneur et mon Dieu* » (Jn 20,28). Jean qui baptise témoigne en faveur de Jésus (Jn 1,19-36) ; au moment de la crucifixion le disciple que Jésus aimait fait de même (Jn 19, 35). Au seuil de l'Évangile la mère de Jésus est mentionnée (Jn 2,1-12) ; lorsque le livre se referme, elle se tient au pied de la croix (Jn 19, 25-27). L'agneau pascal, confessé par Jean qui baptise (Jn 1,29.36), est reconnu sur la croix : « *Tout cela est arrivé pour que s'accomplisse l'Écriture : Pas un de ses os ne sera brisé* » (Jn 19, 36). La gloire de Jésus se manifeste aux noces de Cana (Jn 2, 11), elle éclate lors de son élévation sur la croix. De la même manière l'évangéliste tisse un lien étroit entre la scène des vendeurs chassés du Temple placée par ses soins au seuil de l'Évangile (2, 13-



22) et la mort-résurrection de Jésus dont le récit achève l'évangile. Dans la péricope de Jn 2,13-22 fort bien construite, l'évangéliste rassemble l'expulsion des marchands et la parole de Jésus contre le Temple. Il donne le sens de la péricope par ces quelques mots : « *Mais lui parlait du Temple de son corps. Aussi, lorsque Jésus se releva d'entre les morts, ses disciples se souvinrent qu'il avait parlé ainsi, et ils crurent à l'Écriture et à la parole qu'il avait dite* » (Jn 2,21-22).

En parlant contre le Temple et en accomplissant un geste de purification à l'égard de celui-ci Jésus dressait contre lui les grands prêtres. Mais ce motif d'accusation en cache un autre plus fondamental bien mis en valeur par les évangiles synoptiques. En se montrant critique à l'égard du Temple, Jésus se manifestait tel un nouveau Jérémie, il revendiquait la qualité de prophète. Une telle prétention s'avérait insupportable pour les grands prêtres.

Marc donne le sens de la purification du Temple en plaçant sur les lèvres de Jésus deux paroles tirées des prophètes, l'une provient d'Es 56, 7, l'autre de Jr 7, 11 : « *Il les enseignait et leur disait : "N'est-il pas écrit : Ma maison sera appelée maison de prière pour toutes les nations ? Mais vous, vous en avez fait une caverne de bandits". Les grands prêtres et les scribes l'apprirent et ils cherchaient comment ils le feraient périr* » (Mc 11, 17-18). En 608 av. J.-C. le prophète Jérémie s'est livré à une critique vigoureuse du Temple en qui nombre de Juifs plaçaient une confiance aveugle, oubliant les conditions d'une foi véritable (Jr 7). Le prophète dénonçait alors les déviations religieuses. Les autorités du Temple, en particulier les prêtres et les prophètes officiels, n'hésitèrent pas à contester la prédication du prophète qui les dérangeait et à le menacer de mort (Jr 26). Les anciens et le peuple arrachent alors Jérémie aux griffes de ses adversaires : « *Cet homme ne mérite pas la peine capitale : c'est au nom du Seigneur notre Dieu qu'il nous a parlé* » (Jr 26,16). Au seuil de sa Passion, Jésus apparaît tel un nouveau Jérémie. Les grands prêtres ne s'y trompent pas et contestent sa qualité de prophète. Mais Jésus de Nazareth ne bénéficie pas de protections aussi efficaces que celles qui sauvèrent Jérémie, il n'échappe pas à la mort.

En s'en prenant à Jésus reconnu comme prophète par nombre de ses coreligionnaires, les grands prêtres, même s'ils n'étaient point sincères, pouvaient se réclamer d'un devoir que leur imposait la Loi. En effet, le Deutéronome invite les chefs du peuple à faire disparaître le faux prophète (Dt 13, 2-6). Les grands prêtres jugèrent Jésus comme faux prophète, ils estimèrent qu'il était nécessaire de le faire taire, car il entraînait le peuple sur des voies risquées : « *Et tous le condamnèrent comme méritant la mort* » (Mc 14, 64). La suite du texte de Marc confirme cette interprétation. Car, après la décision des membres du Sanhédrin, Jésus est ridiculisé comme prophète : « *Quelques-uns se mirent à cracher sur lui, à lui couvrir le visage, à lui donner des coups et à lui dire : "Fais le prophète !"* » (Mc 14, 65).

Un tel jugement reflétait un débat à l'intérieur du judaïsme : Jésus était-il un vrai ou un faux prophète ? Pilate ne pouvait guère être intéressé par des disputes liées à la Loi. Les grands prêtres n'essayèrent pas d'expliquer à Pilate qu'un faux prophète représentait des dangers pour le pouvoir romain. L'accusation eut pu paraître obscure, d'autant plus que Jésus et les siens n'avaient pas provoqué de l'agitation contre Rome. Fort habilement, les grands prêtres qui souhaitaient la mort de Jésus le livrèrent à Pilate sous un prétexte fallacieux : l'homme se serait présenté comme le roi des Juifs, il aurait eu soi-disant des prétentions messianiques (Mc 15,2). Le quatrième évangile a fort bien compris le caractère décisif d'une telle présentation des faits. En effet, il construit une scène admirable qui manifeste l'affrontement entre deux pouvoirs : le vrai, celui de Jésus, opposé à celui qui n'est qu'apparence, représenté par Pilate (Jn 18, 28-19,

16). Même s'il n'était pas passionné par l'affaire, le gouverneur était obligé d'agir. Certes Jésus n'avait pas combattu Rome, cependant, face à une telle accusation, Pilate se devait de réagir, car il risquait d'être dénoncé comme un gouverneur qui ne se souciait pas de protéger les intérêts de Rome.

#### 4) Jésus, prophète des derniers temps, et l'attente d'Israël.

A la fin de sa vie, Jésus est condamné comme faux prophète. Une telle condamnation pouvait s'appuyer sur le fait que, tout au long de son ministère, Jésus s'est situé dans la lignée des prophètes ; comme ces derniers, il a voulu maintenir son peuple dans la fidélité à l'Alliance. Au témoignage des différents évangiles les foules le mettent en rapport avec cette tradition d'Israël. Elles reconnaissent en Jésus un prophète, voire le Prophète des derniers temps. De nombreuses scènes évangéliques le montrent.

##### *Jésus confessé comme prophète par le peuple*

Jésus interroge ses disciples sur ce que les hommes disent de lui. Les réponses données à pareille question font référence aux prophètes : « *(Les disciples) dirent : " Pour les uns, Jean le Baptiste ; pour d'autres Élie ; pour d'autres encore Jérémie ou l'un des prophètes" »* (Mt 16, 14//). Marc évoque en des termes à peu près semblables les échos parvenus jusqu'à Hérode : « *Le roi Hérode entendit parler de Jésus, car son nom était devenu célèbre. On disait : "Jean le Baptiste est ressuscité des morts ; voilà pourquoi le pouvoir de faire des miracles agit en lui". D'autres disaient : "c'est Elie". D'autres disaient : " C'est un prophète semblable à l'un de nos prophètes" »* (Mc 6, 14-15//). De même, selon l'évangile de Mt, lors de son arrivée à Jérusalem, Jésus est acclamé comme prophète (Mt 21, 11).

##### *Jésus s'assimile à la tradition prophétique*

Les foules identifient Jésus à l'un des prophètes d'Israël ; bien plus, Jésus lui-même se présente comme prophète. Luc y est particulièrement sensible : « *Il me faut poursuivre ma route aujourd'hui et demain et le jour suivant, (dit Jésus), car il n'est pas possible qu'un prophète périsse hors de Jérusalem »* (Lc 13, 33). Jésus sait bien qu'un prophète est mal accueilli en sa patrie : « *Il avait en effet attesté lui-même qu'un prophète n'est point honoré dans sa propre patrie »* (Jn 4, 44//). L'identification réalisée entre Jésus et le monde prophétique est d'autant plus vraisemblable que dans le contexte johannique elle fait difficulté, car Jean poursuit par ces quelques mots : « *les Galiléens lui firent bon accueil »*. Malgré la contradiction, Jean n'a pas hésité à faire écho à une parole de Jésus qui semble contredite par les événements.

##### *La première prédication chrétienne est réservée devant le titre de prophète*

La première communauté chrétienne se souvient de la prétention de Jésus qui, à la manière des prophètes, parle avec autorité (Mt 7, 29). Elle reconnaît en lui non pas un prophète parmi d'autres, mais **le Prophète** semblable à Moïse annoncé par les Écritures (Ac 3, 22 ; 7, 37). Toutefois la première prédication chrétienne n'utilise pas beaucoup ce titre de prophète, car, à ses yeux, Jésus est bien plus qu'un prophète.

##### *L'attente du Prophète des derniers temps au 1<sup>er</sup> s.*

Cette qualification de Jésus comme prophète est d'ailleurs préparée par le milieu ambiant. En effet, certains courants en Israël espèrent la venue d'un prophète à la fin des temps ( 1 M 4, 46 ; 9, 27 ; 14, 41). Une telle attente s'appuie sur une parole attribuée à Moïse en Dt 18, 15 : « *C'est*

*un prophète comme moi que le Seigneur ton Dieu te suscitera du milieu de toi, d'entre tes frères ; c'est lui que vous écouterez ».* Des cercles en Israël firent résonner très fort cette promesse.

En effet, l'attente du Prophète eschatologique, tel un nouveau Moïse, tient une place importante dans l'espérance d'Israël. A Qumrân, à certains moments, les membres de la communauté espèrent un double messianisme, celui d'Aaron et celui d'Israël, précédé par la venue du Prophète : *"Qu'ils soient jugés d'après les ordonnances premières selon lesquelles les membres de la communauté ont commencé à se corriger, jusqu'à la venue du Prophète et des Messies d'Aaron et d'Israël"*. L'auteur de ce fragment intitulé *Testimonia* distingue bien les trois figures : le Prophète des derniers temps, le Messie d'Aaron et le Messie d'Israël. Le Prophète eschatologique, semblable à Moïse, y est présenté à la lumière de Dt 5, 28-29 et 18, 18-19 : *« Et le Seigneur parla à Moïse en ces termes : " Tu as entendu la voix des paroles que ce peuple t'a adressées : tout ce qu'ils ont dit est bien. Si seulement ils avaient ce même cœur pour me craindre et pour garder tous mes commandements, tous les jours, de façon à être heureux, eux et leurs enfants, à jamais ! Je leur susciterai un prophète comme toi du milieu de leurs frères, et je mettrai mes paroles dans sa bouche et il vous dira tout ce que je lui commanderai. Et s'il est un homme qui n'écoute pas mes paroles, celles que le prophète aura dites en mon Nom, moi-même, je lui en demanderai compte "».*

Le Targum<sup>4</sup> connaît aussi la figure prophétique de Moïse qui accompagne le Messie sans se confondre avec lui : *« La quatrième nuit, quand le monde arrivera à sa fin pour être dissous ; les jougs de fer seront brisés et les générations perverses seront anéanties et Moïse montera du milieu du désert et le Roi Messie viendra d'en haut ».* Cette attestation targumique est précieuse, car sa matrice originelle est la célébration liturgique ; aussi bénéficia-t-elle d'une large diffusion dans le peuple.

L'attente du prophète semblable à Moïse, le Prophète par excellence, fut particulièrement vive chez les Samaritains. Par Flavius Josèphe nous apprenons que certains Samaritains en 36 ap.JC furent abusés par un homme qui leur promettait qu'en gravissant avec lui le mont Garizim, ils retrouveraient les objets du culte enfouis là par Moïse. L'entreprise tourna court en raison de la réaction rapide et brutale de Pilate qui redoutait les conséquences d'une telle action pour la *pax romana*.

Des prophètes populaires et autoproclamés sont également rencontrés en milieu juif ; les Actes des Apôtres (Ac 5, 36 ; 21, 38) et Flavius Josèphe n'ignorent pas de tels aventuriers.

Des groupes mirent aussi en avant la figure prophétique d'Elie dont on attendait la venue en s'appuyant sur Mt 3, 23 ; ainsi une antique prière après le repas souhaite le retour prochain d'Elie : *« Puissent Elie et le fils de David venir pendant notre vie, le royaume de la maison de David retourner à son lieu, et toi-même régner sur nous, toi seul ; et veuille-nous y conduire, nous y réjouir et nous consoler en Sion, ta cité. Béni sois-tu, Seigneur, qui reconstruis Jérusalem ».* Une même attente se rencontre aussi dans la bénédiction du vin, récitée le jour de la nouvelle lune : *« Qu'Elie, le prophète, vienne bientôt chez nous ; que germe le Roi-Messie en nos jours ! ».*

*Jean le Baptiste renoue avec le mouvement prophétique*

---

<sup>4</sup> Traduction liturgique en araméen du texte hébraïque des Écritures, car, au 1<sup>er</sup> s., l'araméen, langue de tout le Proche-Orient, était la langue courante en Israël. Le Targum permet souvent de savoir comment le texte scripturaire était compris.

L'espérance de l'intervention d'un prophète à la fin des temps ne manquait pas d'appuis traditionnels, comme nous venons de le constater ; la manifestation de Jean-Baptiste ravive cette attente, car le mouvement baptiste se présente comme un mouvement de renouveau dans l'esprit des prophètes ; on pouvait penser qu'avec Jean, la prophétie vivait à nouveau en Israël. Jean, d'ailleurs, eut de la peine à faire accepter qu'il n'était pas le prophète de la fin des temps (Jn 1,21.25). Flavius Josèphe, pour sa part, rappelle que Jean présentait toutes les caractéristiques du prophète, il était donc dangereux pour le pouvoir d'Hérode Antipas, tétrarque de Galilée, aussi ce dernier n'hésita pas à le faire disparaître. A propos d'une défaite d'Hérode Antipas face à un roi nabatéen, l'historien juif note : « *Certains Juifs furent d'avis que l'armée d'Hérode avait succombé de par Dieu qui — c'était là une expiation fort justifiée — vengeait ainsi Jean surnommé Baptiste. Celui-là était, en effet, un homme de bien qu'Hérode avait fait mettre à mort. Il exhortait les Juifs à pratiquer la vertu, à agir avec justice les uns envers les autres et avec pitié envers Dieu, pour être unis par un baptême. Car c'était assurément ainsi que le baptême s'avérerait agréable à Dieu, s'il servait non pour se faire absoudre de certaines fautes, mais pour purifier le corps, après que l'âme eut été préalablement purifiée par la justice. Comme les autres Juifs se rassemblaient, car ils étaient exaltés au plus haut point en écoutant les paroles de Jean, Hérode craignit qu'une telle force de persuasion n'incitât à une révolte : chacun semblait prêt à faire n'importe quoi sur les conseils de cet homme. Il estima bien préférable de prendre les devants et de le supprimer avant que quelque trouble surgisse du fait de Jean, plutôt que de se retrouver lui-même dans l'embarras si un bouleversement se produisait et d'avoir alors à le regretter. Victime des soupçons d'Hérode, Jean fut envoyé prisonnier à la forteresse de Machéronte [...] et il y fut mis à mort. Les Juifs furent d'avis que c'était pour le venger que l'armée avait été condamnée à la destruction : Dieu avait voulu frapper Hérode »<sup>5</sup>.*

Reconnaître en Jésus un prophète était d'autant plus vraisemblable qu'au-delà de son comportement, jouait aussi pour une telle identification le fait qu'il avait fréquenté les milieux baptistes dont il avait suivi en partie les pratiques (Jn 1, 19-51 ; 3, 22 ; 4, 1-3). Jusqu'à son dernier souffle, d'ailleurs, Jésus resta fidèle au Baptiste (Mc 11, 30) dont il reconnut la validité du ministère.

## **Conclusion.**

Jésus fut condamné par les grands prêtres comme faux prophète ; ces hommes de pouvoir s'appuyaient pour cela sur la tradition d'Israël. Les propos de Jésus contre le fonctionnement du Temple et sa volonté de purifier celui-ci signèrent sa mort. Les grands prêtres furent les responsables de la mort de Jésus contre lequel ils s'acharnèrent, car il se situait dans la lignée des prophètes critiques à l'égard du Temple. Les pharisiens ne participèrent pas à la mort de Jésus, néanmoins, par leur vive opposition au maître de Nazareth, ils créèrent un climat qui lui était hostile. Sans l'aval de Pilate, Jésus n'aurait pas été livré au supplice de la croix, toutefois le gouverneur n'était pas intéressé par une affaire qui se présentait comme interne à la communauté juive. Seul, cependant, il détenait le pouvoir de faire exécuter Jésus. Sans doute Jésus fut crucifié au moment où les Juifs s'apprêtaient à célébrer la Pâque de l'an 30. Nul ne pouvait imaginer au moment de la mort de Jésus que son mouvement serait appelé à un grand avenir. Alors que rien ne les y préparait les premiers disciples de Jésus affirmèrent que le Crucifié

---

<sup>5</sup> Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XVIII,V, 116-119

s'était manifesté à eux. Ces apparitions de Jésus contribuèrent à raffermir la confiance de ces derniers et à l'annoncer vivant (Ac 2, 14-36), tout en le célébrant dans la fraction du pain (Ac 2, 42).

Père Jean-Pierre Lémonon